



# REGLEMENT COTES GASCONNES



Nature de la manifestation : Randonnées VTT, pédestre et épreuves combinées (Vétathlon).

Les activités organisées dans le cadre des **Côtes Gasconnes** sont mises en place en partenariat entre les associations **FONTENILLES VTT** et **COURIR A FONTENILLES**.

La manifestation est ouverte aux licenciés et non licenciés aux conditions définies ci-dessous.

Les licenciés devront présenter leur licence ou une copie.

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux activités mais elle est fortement conseillée.

Toutefois, à titre préventif, il est conseillé aux participants de passer un examen médical préalable à toute activité.

Les activités sont ouvertes à tous à partir de l'âge de 9 ans. L'engagement des mineurs impose obligatoirement une autorisation parentale dont le formulaire est disponible à l'inscription ou sur le site internet de Fontenilles VTT.

Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte participant ou participer à la rando accompagnée.

Tout engagement dans l'une des activités implique obligatoirement l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement par chaque participant.

Le départ et l'arrivée se font au stade de FONTENILLES pour l'ensemble des activités.

Différentes longueurs de circuit sont proposées de 20 à 55 km pour le VTT, 70 km pour le gravel et de 4 à 15 km pour le pédestre. Un Vétathlon, combinant pédestre (Trail) et VTT, est également proposé.

Tous les circuits sont balisés (fléchage au sol et rubalise) sauf le parcours gravel pour lequel un fichier GPX pour navigation au GPS sera fournis aux participants sur le site web du club la veille du départ.

Le montant de l'engagement VTT est : 12€ et 6€ pour les enfants de moins de 15 ans

Au moins un ravitaillement est fourni sur chacun des circuits.

Chaque participant cycliste recevra un verre Ecocup lors de son inscription et il devra l'utiliser sur l'ensemble des points de ravitaillement pour son usage exclusif et rendu à la fin.

Ce présent règlement et une feuille de route avec les différents circuits disponibles seront affichés dans la salle d'inscription.

Cette randonnée n'est pas une compétition, de fait il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit.

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route ainsi que les Arrêtés municipaux des localités traversées. Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les cyclistes.

Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement :

- Art R189 : les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.
- Art R190 : les cyclistes doivent emprunter les bandes et pistes cyclables.
- Art R195 : Dès la chute du jour ou, de jour, lorsque les circonstances l'exigent, tout cycle doit être muni d'une lanterne unique émettant une lumière blanche vers l'avant et d'un feu rouge arrière.

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et respecter un écart minimum entre eux.

Le port du casque est obligatoire pour tout participant.

Préservez la beauté du site et ne laissez pas vos déchets sur le parcours.

L'inscription vaut acceptation de l'utilisation de mes coordonnées (nom, prénom, email) par Fontenilles VTT pour les futures communications sur les Côtes Gasconnes.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou modifier les parcours, même au dernier moment.

Les VAE (vélo à Assistance Electrique) ne sont acceptés que s'ils respectent la réglementation en vigueur. Les VAE débridés tout particulièrement sont interdits sur les parcours.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de vélo, de bris de matériel et de dégradations.

#### **Nos téléphones**

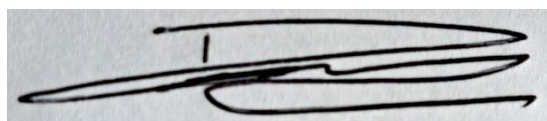
**Numéro d'urgence FONTENILLES VTT : 06 60 85 63 74 (Jean Luc DUVERNEUIL président Fontenilles VTT)**

**Numéro d'urgence CAF : 06 77 97 52 74**

**Pompiers /Samu : 112**

**Gendarmerie : 17**

**Le Président de l'association Fontenilles VTT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL DUVERNEUIL', is shown on a light-colored background.